



Comune di Venezia

Direzione Sviluppo Organizzativo e Strumentale
Settore Servizi educativi

Direzione Coesione Sociale, Servizi alla Persona e Benessere di Comunità
Settore Servizi per la Coesione Sociale
Servizio Immigrazione e Promozione dei Diritti di Cittadinanza e dell'Asilo

SERVICES SCOLAIRES INFORMATIONS POUR LES FAMILLES

1) Inscription à l'école

ÂGE 6-16 ANS : SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Tous les enfants qui vont fêter leur sixième anniversaire avant le 31 décembre de chaque année, ont le droit et le devoir de s'inscrire à l'école, dans la classe correspondante à leur propre âge.

L'inscription à l'école publique est gratuite et on peut la compléter **à partir du 7 janvier jusqu'au 31 janvier** pour l'an scolaire suivant, qui commence en septembre et termine en juin, seulement online ici:

<http://www.iscrizioni.istruzione.it/>

Dans n'importe quel moment de l'année est en faite possible, pour les élèves qui arrivent de l'étranger en Italie, de s'inscrire directement dans le secrétariat de l'école la plus près de la maison.

D'habitude quand l'année scolaire commence les écoles demandent le payment d'une contribution **volontaire** pour les frais scolaires de l'année et le payment d'une assurance pour le temps passé à l'école.

ÂGE 3-6 ANS – ÉCOLE MATERNELLE

Les enfants de 3 jusqu'à 6 ans, dans la même période (7-31 janvier) peuvent s'inscrire aux écoles maternelles **publiques** avec les mêmes règles ci-dessus décrites. Ils peuvent s'inscrire à l'école maternelle **municipale** en faisant demande **seulement online** dans cet adresse:

<https://www.comune.venezia.it/portaleScuole>

et en utilisant le **Système Public de Identité Digitale (SPID)**.

Tous les informations sur comme et où demander le mots de passe pour le SPID sont disponibles sur le site spid.gov.it/richiedi-spid- Lire l'**Appendice B**.

2) Déménagement d'une école à l'autre

POUR CHANGE DE RÉSIDENCE

Dans le cas de déménagement d'école pour change de résidence, il est nécessaire d'avoir le **permit** (en italien "nullaosta") de l'école où vous êtes inscrits, communiquer l'école où vous desirez vous inscrire, vérifier si il y a la **disponibilité** effective des places.

DÉMÉNAGEMENT À L'ÉTRANGER

Dans le cas d'un déménagement à l'étranger, provisoire ou définitif, il faut faire une communication **écrite** au secrétariat, avec la durée du séjour et la date du retour ou du déménagement définitif, **tandis que vous ne devrez pas payer des sanctions pour n'avoir pas respecté l'obligation scolaire.**

DÉMÉNAGEMENTS ENTRE ÉCOLES MATERNELLES

Pour les déménagements d'une école maternelle municipale à une autre ou bien d'une école maternelle publique à une école maternelle municipale, il faut contacter le bureau des Services Educatifs de Venise centre historique et îles ou celui de la terre ferme, leur coordonnées sont indiquées ci-dessous.

3) Cantine scolaire

Tous les enfants qui s'inscrivent à l'école maternelle ou à l'école primaire dans une classe pour module ou temps entier, c'est à dire aussi dans l'après-midi, peuvent utiliser la cantine de l'école avec un payment.

INSCRIPTION AU SERVICE CANTINE

Il faut compléter l'inscription au service cantine seulement online dans le site: <https://portale.pastel.it/> qui prévoit l'automatisation de la réservation et payment du service par les parents.

Les années suivantes les parents déjà inscrits, quand ils rentrent dans leur domaine réservé du site avec le mots de passe déjà créée, **doivent confirmer l'adesion au service pour la nouvelle année scolaire.**

Important: l'inscription au service cantine est obligatoire pour les enfants qui mangent le repas préparé par la cantine, aussi si on a demandé l'exemption du payment. Lire **l'Appendice A** pour la procédure d'inscription au service cantine et pour le modalités de communication des absences.

RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER

Il est possible de demander un régime particulier pour ses fils pour des motifs sanitaires ou bien religieux, en remettant aux guichets municipale le formulaire qui se trouve dans le site <https://www.comune.venezia.it/it/content/ricieste-diete-speciali>.

La demande doit être faite au début de l'année scolaire de chaque cycle d'école (maternelle, primaire, secondaire) et elle reste confirmée jusqu'à la fin du cycle ou au changement d'école.

Les enfants qui veulent s'inscrire à **l'école maternelle municipale pour la première fois**, peuvent déclarer s'ils veulent utiliser la cantine scolaire dans le formulaire d'inscription qu'on peut trouver dans le site:

<https://www.comune.venezia.it/portaleScuole>. Ici ils peuvent aussi demander un régime alimentaire particulier, pour des raisons étiques-religieuses ou sanitaires (dans ce cas il faut attacher des certifications sanitaires).

PAYMENT DE LA CANTINE

Le coût d'un ticket repas à l'école maternelle est de 4,00 euro. Le coût pour l'école primaire et secondaire du premier grade est de 4,25 euro. Le service doit être payé préalablement

1. dans les pharmacies municipales;
2. dans le site www.amesvenezia.it vous trouvez une liste des magasins et supermarchés pour le paiement de la cantine;
3. avec un virement bancaire enregistré à AMES SPA cod. IBAN. IT51H0103002005000002362932 Banca Monte dei Paschi di Siena (dans la finalité écrivez votre numéro de téléphone, le même indiqué dans l'inscription).

EXEMPTION DU PAYMENT DE LA CANTINE

Les citoyens résidents dans la Municipalité de Venise qui ont un **ISEE (Index de Situation Economique et Revenus)** mise à jour jusqu'à **7.795,44 euro**, peuvent présenter une demande d'exemption totale du paiement de la cantine, **avant le 30 septembre** de chaque année.

Pour des sommes supérieures (mise à jour chaque an par rapport aux changements du index ISTAT) et jusqu'à la valeur de **15.832,12 euro**, dans le cas de demande d'exemption pour plus qu'un fils, on va avoir une réduction partielle. La demande d'exemption doit être complétée exclusivement sur le site de la Municipalité de Venise: <https://www.comune.venezia.it/portaleScuole>.

L'utilisateur intéressé à la demande doit avoir une identité digitale SPID. Vous trouvez tous les informations sur comment obtenir une identité digitale SPID sur le site

www.spid.gov.it/richiedi-spid

Lire aussi l'**Appendice B**.

4) Transport scolaire

INSCRIPTION AU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Avant le 28 février il faut compléter l'inscription des enfants au service de transport scolaire pour l'année suivante.

L'inscription peut être faite uniquement avec la modalité online, dans le link suivant:

<https://portale.comune.venezia.it/registra/trasporti-scolastici>

L'utilisateur intéressé à la demande doit avoir une identité digitale SPID. Vous trouvez tous les informations sur comment obtenir une identité digitale SPID sur le site spid.gov.it/richiedi-spid – voir aussi l'**Appendice B**.

PAYMENT DU TRANSPORT

La contribution demandée pour chaque mois à chaque utilisateur est de euro 23,33, même s'on utilise le service partiellement. On le peut payer avec une seule solution ou avec trois tranches annuelles.

Le virement doit être enregistré au nom de: *Comune di Venezia - Trasporti scolastici Servizio Tesoreria*, et peut être effectué avec un bulletin postal sur le compte courant postal n. 11220308, ou avec un virement bancaire sur le IBAN IT08-A076-0102-0000-0001-12-20-308.

EXEMPTION DE PAYMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les citoyens résidents dans la Municipalité de Venise qui ont un **ISEE** mise au jour inférieur à **7.795,44 euro**, peuvent présenter une demande de exemption totale du payment pour le transport scolaire, **avant le 30 septembre** de chaque année avec la procédure online sur le site de la Municipalité de Venise: <https://www.comune.venezia.it/portaleScuole>

L'utilisateur intéressé à la demande doit avoir une identité digitale **SPID**. Vous trouvez tous les informations sur comme obtenir une identité digitale SPID sur le site spid.gov.it/richiedi-spid – voir aussi l'**Appendice B**.

5) Livres scolaires

ÉCOLE PRIMAIRE

Les livres scolaires pour l'école primaire sont gratuits pour les citoyens qui ont la résidence dans la Municipalité de Venise. Les familles vont les ordonner avec autonomie dans les librairies avant le début de l'année scolaire.

Dans le mois de juin, chaque institut scolaire publique sur le site de l'école et dans le registre du secrétariat, la liste des livres de la classe et la section d'appartenance des élèves pour l'année scolaire suivante.

Au début du chaque an la secrétariat donnera aux familles un **coupon pour la librairie**, qui doit mettre son tampon. Le coupon doit être consigner au secrétariat tout de suite.

ÉCOLE SECONDAIRE

Les livres pour l'école secondaire du premier et second grade doivent être payés par les familles qui les ordonnent dans les librairies en autonomie avant le début de l'école.

Dans le mois de juin, chaque institut scolaire publique sur le site de l'école et dans le registre du secrétariat la liste des livres de la classe et la section d'appartenance des élèves pour l'année scolaire suivante.

Livres prêtés: chaque institut scolaire a la possibilité de prêter aux élèves qui en ont besoin (dans quelque cas avec la présentation du ISEE, situation économique, mise à jour) un certain nombre de livres scolaires. Il est possible de faire la demande dans le secrétariat de son propre institut dans les délais et avec les modalités indiqués.

Livres déjà utilisés: "Livre contre livre" chaque an: la première semaine de septembre les élèves peuvent amener les livres pour les échanger ou trouver les livres demandés. Dans les deux sièges de Mestre et Venezia il y aura opérateurs et éducateurs de la Municipalité de Venise pour donner des conseils et pour aider les étudiants et les parents à ménager les espaces et les annonces.

Pour toutes les informations: Ufficio Programmazione Sanitaria (bureau de Programmation Sanitaire), via Costa Mestre (Venezia), tel. 0412749658; il est possible de téléphoner ou envoyer un message aux numéro 3483901439 et 3297508277, courrier électronique: attivazione.risorse@comune.venezia.it.

Coupon livres regional: les citoyens avec la résidence dans la Municipalité de Venise, avec le ISEE mise à jour, peuvent présenter la demande de contribut "coupon livres et materiau didactique alternatif" uniquement online ici: <http://www.regione.veneto.it/istruzione/buonolibriweb>

La remise des documents demandés peut être faite aux bureaux des Services Educatifs Venise Centre historique et terre ferme, envoyée par PEC (courriel électronique certifié) à l'adresse servizieducativi@pec.comune.venezia.it, ou avec la poste recommandée à: Comune di Venezia - Direzione Sviluppo Organizzativo e Strumentale, Settore Servizi Educativi - Viale San Marco, 154 - 30172 Mestre-Venezia.

6) Centres d'animation d'été

De juin à septembre on ouvre dans la ville des espaces éducatifs et sportifs pensés pour les enfants et adolescents, qui peuvent y s'inscrire avec des modules de semaine ou pour 15 jours. Pour informations sur les offres de la ville et modalités d'inscription voyez le site

<https://www.comune.venezia.it/it/content/centri-estivi>

7) Guichet d'école municipale

Voici les adresses des bureaux où vous pouvez présenter les demande pour les services scolaires municipales ou demander informations pour remplir les fomulaires:

- San Marco 4084 (Calle Cavalli) Venezia, mardi et jeudi, heures 9.00-13.00; mercredi heures 14.45 -16.45, tel. 0412748789/8921;
- Via S. Gallo 32/A - Lido di Venezia, lundi, mercredi heures 9.00-13.00; jeudi heures 15.00 -17.00, tel. 0412720501/0514;
- Viale San Marco, 154 - Mestre, lundi, mardi et jeudi heures 9.00-13.00; jeudi à partir du 14.30 jusqu'à 16.30 tel. 0412749041;
- Via Rio Cimetto 32 - Chirignago, lundi avec horaire 9.00-12.45 et 14.45-16.45; mardi et jeudi heures 9.00-13.00, tel. 0412749944/9964;
- Piazza Pastrello 1- Favaro Veneto, lundi heures 9.00-11.30; mercredi heures 10-13.30; jeudi heures 9.00-12.00, tel. 0412746657;
- Piazza Mercato n. 54 - Marghera, mercredi heures 9.00-13.00; jeudi heures 15.00-17.00 tel. 0412746323/6324

Pour informations contacter les bureaux avec courrier électronique:

servizieducativi.terraferma@comune.venezia.it

servizieducativi.csi@comune.venezia.it

APPENDICE A: PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU SERVICE CANTINE ET COMMUNICATION DES ABSENCES

PREMIER ENREGISTREMENT

Les **enregistrements** on peut les faire uniquement online sur le site www.amesvenezia.it. en choisissant le mots **SE ENREGISTRER** ou les parents doivent écrire leurs informations personnelles.

Il est necessaire d'avoir un téléphone portable pour recevoir et envoyer messages. Il faut aussi écrire des autres numéro de téléphone (maximum 4) qui seront utilisés pour faire ou recevoir communications sur le service (par exemple la communication d'absence).

Conseil: écrivez le numéro de téléphone de la mère et père qui peuvent lire et écrire un peu en italien. Quand un parent s'enregistre, il doit avoir un courrier électronique et un mots de passe.

Si vous l'oubliez, envoyez-vous un message en écrivant la lettre W au tél. 338 2154951.

Après avoir effectué l'enregistrement on continue avec l'inscription de chaque fils/fille. Si vous n'avez pas dans la maison la connection internet pour faire l'inscription, chaque parent peut téléphoner aux bureaux Ames au numero 0412967220 à partir de 9 heure jusqu'à 12.00 et fixer un rendez-vous. Vous pourrez faire l'inscription du fils/filles seulement après ça.

L'enregistrement, avec les données du parent, est faite seulement une fois et reste valide dans les années suivantes et pour l'inscription des autres enfants. Après avoir enregistré l'enfant au service cantine, la réservation des repas devient automatique, selon le calendrier scolaire et les jours avec le temps d'après-midi de la classe fréquenté.

CONFIRMER L'INSCRIPTION DANS LES ANS SUIVANTS

Au début de chaque année scolaire les parents doivent confirmer l'inscription au service cantine. Il faut rentrer dans le site www.amesvenezia.it avec son courrier électronique et mots de passe et changer la classe fréquenté par ses fils/filles et aussi des possibles changements de siège scolaire (par exemple le passage de l'école maternelle à l'école primaire). La confirmation annuelle assure la réservation du repas et surtout si c'est le cas la somministrazione du régime alimentaire particulier.

Chaque actualisation et modification des données (numero de téléphone nouveaux, changement d'adress ou école) pourrait être effectué dans le site www.scuole.pastel.it en utilisant le références, ou bien communiqué à:

téléphone 049 7968866

fax 049 9080612

sms 338 2154951

email: scuole@pastel.it

DANS LE CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT, COMME COMMUNIQUER AVEC LA CANTINE

Si l'enfant est absent pour des raisons de famille ou maladie, la famille doit communiquer l'absence en utilisant un des numero de téléphone écrits sur le formulaire de enregistrement à la cantine.

Tous les appels doivent être effectués à partir des heures 18.00 du jour avant jusqu'à 9.00 heures du jour courant

IMPORTANT: Si un parent n'appelle pas pour communiquer l'absence, il faut payer le répas.

Quand le parent appelle pour dire que le fils/la fille ne sera pas là pour le répas, il n'y a pas de réponse immédiate, il faut rester en ligne jusqu'à le signal sonore d'occupé, qui signifie que l'appel a été enregistré tandis que le répas a été bloqué.

Après cet appel vous recevez un sms de confirmation suspension de répas.

ABSENCE D'UN JOUR

Si l'enfant est absent seulement pour un jour, les parents doivent appeler, avec un des numéro indiqués dans le formulaire, le numéro gratuit : 049.9985161.

Pour les parents qui ont plus d'un fils qui mange à l'école:

dans l'enregistrement les fils sont indiqués avec un ordre d'âge, à partir du plus grand jusqu'à le plus petit, et pour chacun il y a un numéro à appeler pour l'absence:

premier fils:	049.9985161
second fils:	049.9985162
troisième:	049.9985163
quatrième:	049.9985195

ABSENCE DE BEAUCOUP DE JOURS

Si l'enfant sera absent pour plus qu'un jour, les parents doivent appeler, en utilisant un des numéro indiqués dans l'inscription, au numéro **049.9985164.**

Pour les parents avec plus d'un fils qui mange à l'école: ils doivent utiliser les numéro correspondant, à partir du fils plus grand jusqu'à le mineur.

premier fils:	049.9985164
second fils:	049.9985165
troisième:	049.9985166
quatrième:	049.9985196

ATTENTION!

- **Un appel dans des horaires différents par rapport aux horaires indiqués ou avec des numéros pas enregistrés, ne sera pas considéré.**
- **Si l'absence n'est pas communiquée il faut payer le repas, il sera facturé sur le compte.**
- Les parents des enfants qui ne payent pas le repas **DOIVENT** aussi communiquer l'absence, pour ne pas préparer le repas pour rien. On peut faire des contrôles et s'il n'y a pas de communication une facture sera émise pour la somme due du repas.

AVERTISSEMENT DE RENTRÉE APRÈS UNE LONGUE ABSENCE

Quand l'enfant rentre à l'école après une longue absence, il est nécessaire de appeler le même numéro utilisé pour communiquer l'absence **à partir de 18.00 heures du jour avant jusqu'à 9.00 heures du jour de rentrée à l'école.**

PREMIER AN ÉCOLE MATERNELLE

Pour les enfants qui fréquentent le premier an d'école maternelle et qui pour la première période ne mangent pas à l'école, les parents doivent appeler et communiquer les absences longues. Quand l'enfant commence à manger à l'école, il faut appeler au contraire pour communiquer ça.

DÉDUCTION DANS LA DÉCLARATION FISCALE

De l'année 2016 dans la déclaration des revenus fiscaux est possible faire une déduction de ce qu'on a payé pour la cantine scolaire entre le 01.01.2015 et le 31.12.2015 pour les fils qui fréquentent l'école maternelle et du premier cycle; ça c'est possible avec la somme maximale annuelle de 400 euro pour chaque élève (art. 15 TUIR, lettre e-bis). **Le reçu de la somme payée peut être déchargé directement par qui est intéressé, il faut rentrer dans le domaine réservé avec ses références.**

Important: dans le reçu seront écrites les indications de la période janvier-décembre, le total payé par la personne, le numéro des repas effectivement consommés avec la somme de chacun.

APPENDICE B: PROCÉDURE DE ENREGISTREMENT SPID-IDENTITÉ DIGITALE

Pour faire l'inscription et demander l'exemption des coûts des services scolaires et accéder aux autres services publics, il faut se enregistrer à SPID, identité digitale. Pour demander et obtenir les références SPID, qui veut dire Système Publique de Identité Digitale, tu doit avoir au moins 18 ans.

Que est-ce que il faut avoir?

- un courrier électronique;
- le numéro de téléphone portable que tu utilise d'habitude;
- un valable document d'identité (un parmi les suivants: carte d'identité, passport, permis de conduire, permis de séjour); pendant l'enregistrement peut être nécessaire de prendre une photo et de l'attacher au formulaire;
- ta carte sanitaire avec le code fiscale; pendant l'enregistrement peut être nécessaire de prendre une photo et de l'attacher au formulaire

Qu'est-ce que tu dois faire?

Commence avec l'enregistrement à un de ces sites suivants: Poste Italiane, Aruba, InfoCert, Namirial, Register.it, Sielte e TIM.

Les Identity Provider (IdP) sont ces sites qui offrent de reconnaître notre identité, ils offrent différentes modalités pour demander et obtenir le SPID.

Par exemple, si on fait l'inscription dans le site Poste Italiane, après on se fait identifier de personne et certifier avec un portable, et il est possible de le faire dans n'importe quel bureau de la Poste. Tous les informations sur comme et ou demander les références SPID sont disponibles dans le site

www.spid.gov.it/richiedi-spid

Dicembre 2018